**Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Cher,

 Afin d’avoir une collaboration fluide et agréable entre psychologue et patient, il est important de conclure un certain nombre d’accords pratiques.

* Moi, Selien Hoessen, déclare être liée par le code déontologique des psychologues.
* Toutes les conversations et informations sont couvertes par le secret professionnel et sont donc strictement confidentielles. Ce secret professionnel ne peut être rompu qu'en cas d'urgence. Par situations d'urgence, nous entendons les situations dans lesquelles il existe un danger imminent, grave ou aigu pour une personne (vous-même ou une autre personne).

Cependant, j'aimerais également votre engagement et votre permission pour commencer une thérapie individuelle. Il est tenu par la loi de démontrer ce consentement par un document qui sera conservé par le psychologue.

Pouvons-nous vous demander de compléter ce document et de le retourner complété.

**Je, …………………………………………………………………………………………………………… (nom), j'ai choisi de suivre une thérapie individuelle cabinet de groupe “Meesjesstraat” avec le psychologue : Selien Hoessen.**

Vous acceptez que le psychologue crée un dossier personnel écrit, il s'agit d'un DEP (ou Dossier Electronique Patient). Vos données personnelles sont protégées conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) de mai 2018. Seules les données pertinentes (ci-dessous) seront conservées dans la FPD.

* Nom et prénom
* Adresse
* Date de naissance
* GSM
* E-mail
* Prestataire de soins/médecin généraliste/référent
* Informations pour la prise de rendez-vous
* Le processus de traitement
* Informations administratives : factures et attestations d'assurance maladie
* Rapports à des tiers

L'EPD et les notes personnelles seront conservées pendant 10 ans puis seront détruites. Votre dossier personnel restera confidentiel et verrouillé. La concertation de tiers ou d’autres prestataires de soins de santé n’aura jamais lieu sans votre autorisation. Par concertation, on entend tout échange oral et écrit, y compris l'EPD et les notes personnelles.

Attention : les notes personnelles de votre psychologue ne sont pas couvertes par la DEP et ne sont donc pas couvertes par la réglementation ci-dessus. Toutefois, au bout de 10 ans, les notes personnelles seront détruites.

**J'ai entièrement lu et compris les informations ci-dessus. Je sais quelles informations personnelles seront collectées, à quelles fins et comment elles seront traitées et stockées.**

* **Qui**
* **Non**

Merci d'avoir complété ce document et n'hésitez pas à poser des questions supplémentaires!

Cabinet de psychologue Meesjesstraat

Veuillez signer pour approbation : nom, suivi de la date et de la signature :

**NOM en SIGNATURE: DATE:**

……………………………………………………………. …………………………….